



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 59731

Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol appelle à nouveau l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme au Soudan. La situation dans ce pays reste alarmante, notamment pour les minorités religieuses. Il est nécessaire d'amplifier la pression internationale afin que le Gouvernement de Khartoum fasse cesser les exactions en attendant la saisine d'un tribunal pénal international compétent. Il lui demande quelles sont les actions que le Gouvernement souhaite entreprendre en collaboration avec la Communauté internationale pour favoriser le développement du respect des droits de l'homme au Soudan.

Texte de la réponse

La situation des droits de l'homme au Soudan demeure préoccupante. La plupart des exactions ont lieu dans le cadre du conflit civil qui oppose sans interruption depuis 1983 l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) aux forces gouvernementales et aux milices alliées (enlèvements d'enfants par les milices pour les soumettre au travail forcé, bombardements de civils, détournement de l'aide humanitaire, enrôlement d'enfants...). Si l'une des causes défendues par la rébellion réside en effet dans une meilleure prise en compte des intérêts des populations chrétiennes et animistes qui représentent 30 % de la population totale du Soudan, les motifs économiques ainsi que le soutien diplomatique et matériel trouvé auprès de certains Etats tiers contribuent à la poursuite des combats. Par ailleurs, et de manière plus générale, s'il est vrai que les conditions matérielles d'exercice de leur culte par les chrétiens sont difficiles, il n'existerait pas d'interdiction formelle ni de politique systématique de ségrégation ou de conversion forcée. Dans ce contexte, la communauté internationale et en son sein la France, oeuvre de deux manières afin d'obtenir une amélioration de la situation : la question des droits de l'homme au Soudan en général fait l'objet chaque année d'une résolution, présentée depuis trois ans par l'Union européenne, en Commission des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations unies. Les textes adoptés dans ce cadre tiennent compte des observations du rapporteur spécial des Nations unies pour les droits de l'homme au Soudan. Ce thème est également abordé dans le cadre du « dialogue renouvelé » engagé depuis novembre 1999 entre l'Union européenne et les autorités soudanaises. L'Union européenne n'a, par ailleurs, pas hésité à faire part à plusieurs reprises à ses interlocuteurs soudanais de sa préoccupation à l'égard de la situation des droits de l'Homme, en effectuant des démarches en troïka ou en publiant des déclarations. De façon plus fondamentale, la recherche d'une solution négociée au conflit du sud devrait permettre de mettre fin aux exactions auxquelles donnent lieu les combats. La médiation en cours, menée sous l'égide de l'autorité gouvernementale pour le développement (IGAD) a donné lieu, malgré l'existence de points de blocage, à plusieurs sessions de négociations. Ce processus est encouragé et soutenu par la communauté internationale, notamment le forum des partenaires de l'IGAD (FPI) instance informelle de concertation entre pays membres de l'IGAD et donateurs, parmi lesquels la France. Il ne pourra cependant aboutir que si les parties au conflit font preuve d'un réel engagement politique. La vigilance soutenue de la communauté internationale a sans conteste contribué à inciter les autorités soudanaises à accorder d'avantage d'attention à la situation des droits de l'homme et à entreprendre un certain nombre de réformes (mise en place, en collaboration avec l'UNICEF, d'un « comité pour l'éradication des enlèvements de femmes et d'enfants »

travaillant à rechercher et à regrouper avec leurs familles les personnes enlevées, révision en cours de la loi sur le statut des églises...). La poursuite de cette politique, caractérisée, pour ce qui concerne l'Union européenne, par l'existence d'un dialogue sans complaisance, est une des façons d'inciter les autorités à poursuivre les efforts entrepris.

Données clés

Auteur : [M. Alain Fabre-Pujol](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59731

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2037

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2801